

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de VRD et d'aménagement de voirie, rue de Léone de Joinville et rue de Lapidaires / Société COLAS / Attribution (1.1)**  
Service : Pôle opérationnel (CH-CF)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 22 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux de VRD et d'aménagement de la voirie, rue Léone de Joinville et rue de Lapidaires à Gex,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été transmis par la société COLAS et analysé par les services techniques ; que les services proposent de retenir la société COLAS, pour un montant de 17 887,00 € HT, soit 8 130,00 € TTC,

**DÉCIDE**

✚ **DE RETENIR** l'offre de la société BARON INGENIERIE, pour un montant total de 37 251,65 € HT, soit 44 701,98 € TTC, concernant les travaux de VRD et d'aménagement de la voirie, rue Léone de Joinville et rue de Lapidaires à Gex,

✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 28 mai 2024.

Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 mai 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 29 mai 2024.